

CIRTEF EN BREF

4 avril à Cotonou

Inauguration officielle

La première Cellule de post-production du CIRTEF sera inaugurée officiellement le 4 avril à Cotonou au Bénin.

À cette occasion, **Ganvie** et **L'Habitat Gourounsi au Burkina Faso**, les deux premiers numéros de la série consacrée à l'habitat traditionnel en Afrique, seront projetés. Cette Cellule a été créée en collaboration avec l'UNESCO, le Commissariat Général aux Relations Internationales de la Communauté française de Belgique et l'Office de Radio-Télévision du Bénin. Elle est entièrement équipée en Betacam avec A.D.O. et mise prioritairement à la disposition des télévisions et des productions africaines de diffusion internationale.

Autour de la délégation du CIRTEF, seront présents à l'inauguration des représentants des gouvernements belges et béninois, de l'ACCT, de la Francophonie et de WANAD.

CIRTEF

Créé à Montréal le 21 juin 1978, Le CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TELEVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE (le CIRTEF) regroupe la plupart des organismes de radiotélédiffusion des pays francophones. Le CIRTEF compte 43 membres dans 30 pays répartis sur les cinq continents. Son objectif essentiel est la promotion de la télévision et de la radio de qualité dans les pays francophones. Il est co-responsable avec l'ACCT du Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud, produit des émissions pour TV5, tient à jour deux Banques de programmes, organise un marché et un colloque annuels connus sous le nom de SEFOR, organise de sept à dix activités de perfectionnement professionnel par année, etc.

AU MASA DU 28 AVRIL AU 4 MAI

Théâtre radiophonique à Abidjan

Six pièces de théâtre présentées au Masa¹ seront adaptées dans les studios de la Radio-Télévision ivoirienne (RTI) en prévision de diffusions à travers la francophonie.

Initié par RFI, ce projet bénéficie du soutien de la RTBF, de l'ACCT et du CIRTEF. Les troupes sélectionnées seront invitées à se rendre aux studios de la RTI avant ou après avoir présenté leurs pièces en compétition. Le réalisateur Ronald Theumen de la RTBF et un technicien de RFI les encadreront dans des mises-en-scène appropriées.

Ce projet se veut une activité de production de pièces radiophoniques, mais aussi une activité de « formation » ou de perfectionnement professionnel pour les réalisateurs et techniciens de la radio ivoirienne.

¹ le Marché des Arts du Spectacle Africain qui se tiendra à Abidjan du 28 avril au 4 mai prochain.

Rubrique technique²

Internet et francophonie

Autoroutes de l'information, inforoutes ou autoroutes électroniques, trois termes se référant au même projet : celui de relier l'ensemble de la population mondiale à un vaste réseau d'idées et d'informations

Théoriquement, tout micro ordinateur suffisamment puissant pourra se connecter sur des banques de données internationales et obtenir et diffuser toutes les informations possibles : sous forme de textes, de sons, d'images animées

Pour le moment, c'est sous le leadership américain que se développent ces autoroutes avec Internet, ce réseau des réseaux américains, comme fer de lance

Compte tenu de cette avance américaine et des coûts élevés reliés à la mise en place d'infrastructures dans les autres parties du globe, cette situation comporte deux risques majeurs : la domination de l'anglais et la mise à l'écart des pays du Sud. C'est la raison pour laquelle la Francophonie se mobilise et veut relever le défi vital pour elle, de créer « un boulevard francophone de l'information. »

² Texte inspiré de l'article *Autoroutes de l'information : un défi majeur pour la Francophonie*, tiré du N° 856 (94.11.02) de RFI, MFI Francophonie

Dans ce numéro

- 1 Habitat en Afrique, 2^{ème} série
- 2 MICAM 95
- 3 Nominations
- 4 Liberté et création

Habitat traditionnel : deuxième série

Après une première série d'émissions sur l'Habitat traditionnel en Afrique, le CIRTEF vient de décider conjointement avec l'UNESCO de huit nouveaux sujets à traiter en Afrique.

- Les cases à impluvium et les cases à étages (Sénégal).
- Les cases impériales (Cameroun)
- L'habitat traditionnel en Côte d'Ivoire.
- Pointe-Noire (Congo).
- Les Ksars (Maroc)
- L'habitat nomade (Niger).
- L'habitat créole brésilien (Bénin)
- Les Médinas (Tunisie).

Radio-Canada qui restera notre partenaire produira en plus l'émission sur l'habitat chez les Inuit.

Les synopsis seront terminés à la mi-avril et une première réunion de coordination rassemblera les réalisateurs les 27 et 28 avril à Cotonou.

Un appel à tous

Vous aimeriez communiquer ou obtenir une information, faire partager une expérience? Contactez-nous, CIRTEF EN BREF publiera votre message. Date limite de réception : la dernière semaine de chaque mois.

CIRTEF EN BREF

Le Bulletin d'information du Cirtef

Secrétaire général : Abdelkader Marzouki

Rédactrice en chef : Florence Péloquin

Comité de rédaction : Étienne Derue,

David Barry, Réal Barnabé.

Ed A. Reyers, 52

1044 Bruxelles

Tél. (32-2) 737 25 76

Fax (32-2) 732 62 40

On nous écrit !

Bernard Schoeffer, de RFI, porte à notre attention une ambiguïté qui s'est glissée dans l'article « Banque et magazine radio » du premier numéro de CIRTEF EN BREF Il écrit : « RFI envoie depuis beaucoup plus de temps que 1994 des magazines à des radios étrangères. » Nous le savons et nous nous excusons du malentendu. Septembre 1994 constitue le point de départ de la collaboration de RFI à la banque d'émissions du CIRTEF.

Nominations

CIRTEF EN BREF vous informe des plus récentes nominations dans le monde de la radio et de la télévision francophone :

- Haïti (RTNH) : Dominique CONSTANT, Directeur général;
- Burkina Faso (TVB/RB) : Adama BARRO, Directeur TV; Lézin Didier ZONGO, Directeur Radio;
- Mauritanie (TVM/RM), Ahmed Yacoub BARNAOUI, DG TV, Mohamed Yahya Ould HAYE, DG Radio;
- République Centrafricaine (RTC) : Michel BATA, Directeur TV,
- Congolaise (RTC) : Michel MBOUNGOU KIONGO, Directeur TV;
- Rwanda (Radio Rwanda) : Major Wilson RUTAYISIRE, Directeur de l'ORINFOR;
- Guinée (RTG) : Émile CHÉRIF, Directeur TV; Issa CONDÉ, Directeur Radio;
- Côte d'Ivoire (RTI) : Marie Paule Djédjé ABO, Directrice TV1; Degny MEXANT, Directeur TV2; Paul Alfred KADIO, Directeur Radio.

Mica 95

La 7^{ème} édition du Marché International de la Télévision et du Cinéma Africain (MICA) s'est tenue à Ouagadougou du 25 février au 4 mars en même temps que le FESPACO³ qui l'avait créé en 1983.

Conquérir une place de plus en plus grande dans le marché mondial de l'audio-visuel au profit des réalisateurs et producteurs africains demeure une de ses ambitions.

Le MICA 95 se distingue des précédentes éditions par sa parfaite organisation. L'augmentation du nombre de stands a permis de visionner les films dans d'excellentes conditions. Il faut souligner aussi la grande qualité des films inscrits dans les différentes catégories et leur grand nombre : plus d'une centaine de films francophones.

³ Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou.

TRIBUNE LIBERTÉ ET CRÉATION⁴

La multiplication des canaux de diffusion, l'éclatement des choix de programmes, l'avènement de la télévision satellitaire et le contexte plus concurrentiel poussent à des réflexions sur le statut des radios et des télévisions nationales. Au risque d'assister à la marginalisation des radios et des télévisions publiques, il importe d'identifier les moyens qui permettront à ces dernières d'accomplir leur mission dans un contexte désormais caractérisé par le pluralisme.

Les principales libertés garanties aux médias quels qu'ils soient sont la liberté de la presse et la liberté d'expression. Quant aux règles qui gouvernent le service public, il y a notamment le principe de recherche de l'intérêt public et celui de l'égalité de tous vis-à-vis du service public.

Le service public de radiodiffusion doit avoir un statut qui lui permet de jouir des libertés ci-dessus énoncées, d'appliquer les règles liées à son statut de service public. Les deux libertés fondamentales définies tant dans les chartes internationales que dans les constitutions et lois nationales garantissent l'une la liberté de création et de fonctionnement des organes de presse et l'autre la liberté de contenu.

Premier principe : Il n'y a pas de service public sans liberté d'information.

Deuxième principe : Il importe de passer de la radiotélévision gouvernementale à la radiotélévision de service public.

Troisième principe : L'information doit devenir la priorité absolue.

⁴ Extraits du rapport de l'Atelier juridique du SEFOR, Montréal, du 20 au 25 octobre 1994.